

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 812

présenté par
M. Bapt
-----**ARTICLE 9**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de la convention mentionnée à l'article L. 227-1 conclue »

les mots :

« des conventions mentionnées aux articles L. 227-1 et L. 611-7 conclues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.